

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 165-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.524

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Linder (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.09.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



PHBern: admission sans examen des titulaires d'une maturité professionnelle

Cela fait longtemps que l'admission sans examen des titulaires d'une maturité professionnelle à la PHBern est régulièrement réclamée au Grand Conseil. Cette revendication n'a jusqu'à présent pas pu être prise en compte étant donné que la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ne reconnaîtraient dès lors plus les diplômes délivrés par la PHBern, si bien que les diplômés et diplômées de cette haute école pédagogique ne pourraient plus enseigner partout en Suisse. Cela pose un problème de taille, car les diplômés et les diplômées de la PHBern et la PHBern elle-même seraient pénalisés. Cette question n'est pas réglée, elle est au contraire toujours autant d'actualité au vu de la pénurie de personnel enseignant.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le canton de Berne pourrait-il prendre pour que cette revendication soit entendue par les services compétents ?
2. Quelles sont les autres possibilités qui existent pour faciliter l'admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la PHBern ?

3. L'admission « sur dossier » des titulaires d'une maturité professionnelle pourrait-elle être une solution envisageable ? Est-ce qu'une telle solution aurait des chances d'être acceptée par la CSHE et la CDIP ?
4. Quelles conséquences subirait Berne s'il était le seul canton suisse à garantir l'accès à sa haute école pédagogique sans examen aux titulaires d'une maturité professionnelle ?
5. D'autres cantons souhaitent-ils garantir aux titulaires d'une maturité professionnelle l'accès à leur haute école pédagogique sans examen ?
6. Compte tenu du risque de pénurie d'enseignants et d'enseignantes, existe-t-il d'autres moyens de faciliter l'accès aux hautes écoles pédagogiques des titulaires d'autres diplômes professionnels et du degré secondaire ?

Motivation de l'urgence : Nous sommes actuellement dans l'attente de la réponse à la motion Gnägi « Revoir les conditions d'admission à la PHBern pour remédier à la pénurie de personnel enseignant ». Il est presque certain que, sur le fond, rien n'a changé depuis la réponse à la dernière motion portant sur le même sujet. C'est justement en raison de la menace de pénurie de personnel enseignant qu'il est nécessaire de trouver rapidement des solutions qui ne désavantagent pas le canton de Berne du point de vue de la reconnaissance des diplômes sur le plan national.

Destinataire

- Grand Conseil